



DENHOLM

MUNICIPALITÉ DE DENHOLM

Réunion du conseil du 7 juin 2016

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016

2. Greffe

- 2.1 Avis de motion –Règlement concernant l'herbicyclage
- 2.2 Tenue du registre concernant le règlement d'emprunt pour la verbalisation du chemin Paris

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Adoption des comptes payés au 31 mai 2016
- 3.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2016
- 3.3 Adoption du rapport de revenus et dépenses, du rapport comparatif, du bilan et du journal des salaires
- 3.4 Nomination de Madame Marie Gagnon - mairesse suppléante et autorisation signataire de tous les effets bancaires et autres documents
- 3.5 Embauche de Monsieur André Collard – Entretien ménager – Conciergerie et homme à tout faire
- 3.6 Autorisation au Directeur général Monsieur Stéphane Hamel à participer à une nouvelle formation « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

4. Voirie

- 4.1 Octroi du contrat den-1502a concernant le pont sur le chemin Paugan
- 4.2 Concassage d'asphalte
- 4.3 Achat de 1500 T/M asphalte recyclés
- 4.4 Abrogation de la résolution mdar16-05-094
- 4.5 Appel d'offres – Achat d'un camion

5. Loisirs & Culture

6. Urbanisme, Environnement et Développement Économique

7. Sécurité Incendies

8. Divers

9. Varia

9.1 _____

9.2 _____

10. Correspondance

10.1 Résidence St-Louis de France - Donation

10.2 Commandite – tournoi de Golf Santé Vallée de la Gatineau (SVG) et le Centre d’Interprétation de la Protection de la Forêt contre le Feu (CIPFF)- Souper 50 \$

10.3 Commandite - Fondation québécoise du Cancer

10.4 Installation, l’enlèvement, et l’entreposage de bouées sur le corridor de la voie navigable de Low à Bouchette

10.5 Maison de la Culture – Carte de membre 25 \$

11. Période de questions

12. Fermeture de l’assemblée

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu
le mardi 5 juillet 2016 à 19h00